

Contributions à la loi sur la bioéthique

Introduction à la prescription d'éléments ou articles législatifs

1- Constats : Le système législatif français concernant la bioéthique comme pour l'évolution des mœurs, avance par la pression sociale d'injustices plus ou moins fondées, suivant les principes idéologiques, religieux ou philosophiques que l'on prend en compte. Les lois sont le plus souvent élaborées dans un cadre marginal sans prendre en compte une référence de cadrage ou loi organique alors que le système législatif devrait être par nature systémique et même hologrammique - le tout est dans chaque partie et vice versa - chaque problématique est en interaction avec de nombreuses autres problématique sociétales impliquent un système législatif systémique (exemple : réforme des rythmes scolaires, programmes scolaires, mariage pour tous, familles recomposées, familles géographiquement éclatées, usage des mobiles à l'école, maîtrise du numérique, protection des données personnelles etc. en fortes interdépendances).

Les parties prenantes sont multiples mais n'ont pas le même poids pour aider à la décision de la personne concernée :

- Justice et loi bioéthique
- Professionnels de la santé (médecine principale et médecines complémentaires) et déontologies associées.
- Aides des associations
- Proche et famille
- Référent, parent ou tuteur de la personne concernée
- Personne concernée
- Les institutions en support plus ou moins direct

Le poids d'influence des géniteurs ou des professionnels de la santé peuvent être excessifs
La loi bioéthique doit permettre de réguler cela aux différents âges de la vie.

D'autre part les références législatives ne sont pas homogènes et similaire en termes de puissance ou importance démocratique. La confusion règne entre le désir de liberté individuelle, la responsabilité associée et d'un autre côté la nécessité d'un vivre ensemble en humanité pour tous et en dignité pour chacun.

Le cadre moral et éthique peut être discerné en quatre familles de valeurs humaines :

- La morale qui dit le bien et le mal et dont le pire est l'humiliation sans doute. Cette morale est relative à un système de convictions : confessionnel, non confessionnel, laïque, mais non valable pour tous. Les différents systèmes de convictions morales sont portés par des minorités actives qui rendent difficile le débat démocratique.
- L'éthique de la joie de vivre qui tend pour chacun à trouver le juste équilibre entre le bonheur de vivre et les souffrances et douleurs physiques, psychiques et sociales qui sont associées
- L'esthétique du vivre ensemble qui tend pour chacun à trouver le juste équilibre entre le beau et le laid, c'est-à-dire ce qui rend la vie acceptable à travers l'image que l'on donne de soi
- La justice qui prône l'égalité des droits et des devoirs pour chaque personne, la liberté d'agir et d'assumer la responsabilité des conséquences en fonction de l'âge

2 - Enjeux :

Le débat démocratique ne doit pas être le terrain d'affrontement des lobbies idéologiques ou confessionnels et doit permettre de trouver l'espace de liberté et de responsabilité de décision de chacun en son âme et conscience.

3 - Valeurs et principes :

Il est nécessaire de caractériser les valeurs d'humanité prises en compte par la loi bioéthique valable pour tous dans les domaines de la cognition, des affects, des émotions, de la corporéité et des relations aux autres

4 - Axes de questionnement :

Comment définir **l'humain**, respecter et développer son humanité (dans les dimensions de la cognition, des affects sentiments et émotions, de la corporéité et de la relation aux autres) et aussi comment définir le concept de **vivre en dignité tout au long de sa vie** ? Ceci doit être pensé dans un cadre de ressources financières limitées de l'économie de la redistribution (30% du PIB en 1950, autour de 50% en 2010 et peut être 30% en 2030 ?)

Comment la loi bioéthique peut elle interagir et être en harmonie avec la loi de programmation scolaire et d'éducation tout au long de la vie en ce qui concerne l'hygiène de santé, la médecine préventive, curative et corrective.

Comment caractériser et encadrer l'espace de non droit méthodologique face à la singularité de telle ou telle situation et en particulier le poids d'influence de la personne concernée ou de la personne référent par rapports aux autres parties prenantes ? L'espace de non droit méthodologique est un espace où le droit ne peut pas être défini précisément. Cependant chacun de ces espaces de non droit doit être caractérisé et encadré par la loi en tant que processus dérogatoire.

Introduction à la bioéthique face à l'avancé des sciences (recherche fondamentale) et à leurs déclinaisons opérationnelles (recherche appliquée et techno sciences)

1- Constats :

Peur et méconnaissances ou au contraire fascination excessive pour le numérique l'intelligence artificielle et les neurosciences.

La pression économique de la techno science ne permet pas à la société de se préparer aux mutations sociales radicales qui s'imposent dans un temps très court. Il n'y a pas de permis d'innovation à respecter comme on peut en trouver dans la construction de l'habitat par le permis de construire

2 - Enjeux :

Mise en œuvre d'une éducation à la citoyenneté et à la connaissance des enjeux NBIC

3 - Valeurs et principes :

Démystifier les avancées en neurosciences comme en intelligence artificielle permettra de sortir des peurs ou fascinations émotionnelles pour prendre en compte la réalité opérationnelle des outils qui en découleront pour le meilleur et pour le pire (comme pour tout outil inventé par l'espèce humaine). La loi doit encadrer les déviations sans pour autant empêcher les avancées positives. A la clé : la mise en œuvre d'une éducation aux humanités numériques dont le contenu reste à définir.

4 - Axes de questionnement :

Quel contenu pour les humanités numériques ?

Comment rendre visible les risques de dépendances ou de déshumanisation sans perdre les bénéfices évident et déjà acquis, expérimentés des usages liés aux NBIC ?

Axe 1 Neurosciences, Numérique, Big Data et Intelligence Artificielle : dimension de la recherche fondamentale

1- Constats : Il paraît bien difficile et illusoire de traiter séparément de chacune des disciplines [Neurosciences, Numérique, Big Data et Intelligence Artificielle] tant leur intrication (au sens quantique) est importante. Les avancées de la recherche scientifique dans les domaines aussi ardu et complexes que le fonctionnement du cerveau humain reposent de plus en plus sur un travail hyper segmenté et par corrélation (big datas).

Chaque chercheur dispose d'une représentation très locale et hyper précise laissant peu de place à la construction d'une vision globale des avancées et des enjeux sociétaux. Les directeurs de recherche deviennent des financiers - chercheur de moyens de financement pour leurs labos, à plein temps

Les avancés scientifiques reposent sur des équipes multinationales non directement concernées par la loi bioéthique française.

2 - Enjeux : Le périmètre de la loi sur la bioéthique semble très réduit : protection des personnes et des animaux lors des expérimentations.

Limiter la recherche fondamentale induit le risque majeur de ne pouvoir anticiper les dérives de mise en application du chapitre suivant Axe 2.

3 - Valeurs et principes : la loi sur la bioéthique pourrait donner un cadre de financement des labos de recherche fondamentale et appliquée en fonction des intérêts pour augmenter le traitement en dignité des personnes de nationalité française.

4 - Axes de questionnement :

La démarche scientifique stricte opérant par silos étanches de connaissances, est elle adaptée à l'étude objective et multipolaire du fonctionnement du cerveau humain ?

Les axes de questionnement en recherche fondamentale et en philosophie sur les applications axe 2 devraient traiter de plusieurs domaines :

a) domaine de l'économie de la connaissance et de l'attention

b) domaine de la réalité virtuelle

c) domaine des prothèses et des implants mécano électroniques

d) domaines des robots et humanoïdes

e) sur l'enjeu des applications sur des personnes en fonction de leur âge (de la naissance à la mort), de leur autonomie de décision et de responsabilisation

f) sur la question penser « l'humain » au XXI siècle : en quoi la **personne modifiée** est elle augmentée, diminuée et différente, soit au global post humaine (à ne pas confondre avec l'idéologie du transhumanisme).

g) en quoi cette modification biologique et mentale continue de la personne humaine qui existe depuis les gravures rupestres est elle devenu spécifique et différente aujourd'hui ?

Axe 2 Neurosciences, Numérique, Big Data et Intelligence Artificielle : dimension des applications pratiques

1- Constats :

- Il y a les peurs et les fantasmes concernant le moyen terme soit 2030 - 2060 Pour sortir de l'émotionnel et avoir une approche plus rationnelle il est nécessaire de comprendre ce que recouvre ces termes, les incertitudes et difficultés de progression technologique autant dans la connaissance du cerveau que du développement d'une IA globale et autonome (non dépendante des humains).

- Il y a les réalités en termes de menaces et d'opportunités peut être maîtrisables entre 2020 et 2030

Par exemple, l'économie de la connaissance va engendrer avec la qualité des MOOC une pratique de plus en plus tournée vers l'école inversée produisant de la souffrance sociale (800000 enseignants concernées par une modification majeure de leur métier), un système éducatif pouvant devenir encore plus inégalitaire et pourvoyeur de souffrances sociales et scolaires pour les jeunes

Autre exemple : l'économie médicale va induire un recourt de plus en plus grand aux ressources numériques pour pallier les déserts médicaux et au manque de praticien.

- Il y a les réalités actuelles en termes de gains, de dérives, de menace et d'opportunités La petite enfance actuelle engendrée par la génération Y se comporte par mimétisme dans une valorisation des compétences individuelles au détriment des compétences relationnelles, avec une hyper attention non compatible avec l'attention focalisée des enseignants et générant souvent des dysfonctionnements d'hyper activité.

La génération Z (personnes nées après 2000 et fortement connectées) fonctionne sur le plan cérébral différemment des aînés avec des opportunités de fortes progressions en humanité comme de fortes menaces de dépendances aux écrans et à la réalité virtuelle de jeux déshumanisants.

Notre confrontation à l'automatisation des tâches cognitives (compréhension, aide à la décision, mémorisation, etc.) induit une délocalisation de compétences cognitives (calcul mental, conception (CAO), orientation (GPS), savoirs accessibles mais n'étant plus transformés en connaissances actives et incorporées.

2 - Enjeux :

Comment penser l'humain modifié par le numérique ou post humain en termes de plasticité cérébrale, neuronale et synaptiques et aussi modifié biologiquement par l'interaction avec des prothèses ou implants, ou encore des manipulations génétiques ?

Comment légiférer les résultats ou conséquences de réalisations de modifications (ou augmentations de capacités spécifiques) biologique hors du territoire national ?

La peur de la « personne augmentée » (peur qui reste à qualifier), ne doit pas faire oublier la réalité bien visible de la personne diminué par l'usage du numérique, du multi tâche, du fonctionnement en disponibilité prioritaires aux interruptions du mobile, et à la délocalisation de compétences intellectuelles et professionnelles sans remplacement. C'est une dérive bien présente de déshumanisation, de manque de disponibilité aux relations humaines en présence et de dévalorisation du mode d'existence, moins esthétique et moins digne.

3 - Valeurs et principes :

La disparité actuelle des postures d'humanité et de vie en dignité est telle aujourd'hui que l'IA et les Neurosciences peuvent autant jouer comme facteur d'accentuation de ces disparités ou au contraire comme ressources moins onéreuses de développement large de vies plus dignes et en humanité relationnelles plus bienveillantes.

4 - Axes de questionnement :

En quoi la personne humaine modifiée qui délocalise des compétences cognitives et relationnelles doit elle investir dans le développement d'autres compétences cognitives émotionnelles, affectives et relationnelles pour accroître son humanité ?

Comment réduire les phénomènes d'exclusion, de souffrances scolaires familiales et sociales par une utilisation adéquate des NBIC ?

Comment réduire l'impact de la mutation à venir sur les générations sacrifiées ? Notre société se trouve en posture d'immigrant face à la société nouvelle qui advient, mutation imposée par les technosciences ?

Comment le législatif toujours en retard sur le besoin sociétal peut tout à la fois suivre l'accélération et respecter un processus démocratique d'élaboration ?

Jean Claude Serres

Références :

Présentation IA [vidéo](#)

Présentation Neurosciences : [vidéo](#)

Articles JCS

[Penser l'humain à l'heure de l'IA](#)

[De la prothèse réparatrice à la prothèse comme augment](#)

[La technogénèse suivant Katherine Hyales](#)

[Technogénèse post humanité](#) Pour aller plus loin [de la technogénèse à l'exo attention](#),